

# SRP GROUPE ENREGISTRE SON DOCUMENT DE BASE AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF)

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*

**La Plaine Saint Denis, le 9 septembre 2015** – SRP Groupe (« Showroomprivé » ou « la Société »), société tête de showroomprive.com, annonce aujourd'hui l'enregistrement de son document de base auprès de l'AMF sous le numéro I.15-066. Showroomprivé est un acteur du e-commerce innovant, en forte croissance et spécialisé dans la mode, présent en France, son marché principal, et dans sept autres pays européens.

L'enregistrement du document de base constitue la première étape du processus d'introduction en Bourse de SRP Groupe sur le marché réglementé d'Euronext Paris. L'introduction en Bourse est soumise à un certain nombre de conditions, parmi lesquelles la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'introduction en Bourse et des conditions de marché favorables.

Le document de base de SRP Groupe est disponible sur les sites Internet de la Société ([www.showroomprive.com](http://www.showroomprive.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de SRP Groupe, 1 rue des blés, ZA La Montjoie - 93 210 La Plaine Saint Denis. La Société attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risque » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF.

A cette occasion, David Dayan et Thierry Petit, co-fondateurs et co-CEOs de SRP Groupe, ont déclaré : « *La perspective de cette introduction en Bourse ouvre une nouvelle phase de l'histoire de Showroomprivé. Cette étape clé permettrait à la Société d'accélérer le déploiement de ses quatre priorités stratégiques : la consolidation de sa base de membres actifs, le renforcement des relations avec ses marques partenaires, le développement de sa plateforme internationale et le lancement de produits et de services toujours plus innovants.* »

## A PROPOS DE SHOWROOMPRIVE.COM

Showroomprivé est un acteur du e-commerce innovant, en forte croissance et spécialisé dans la mode. Il est présent en France, son marché principal, et dans sept autres pays européens. Puisant son identité à la fois dans l'univers de la mode et celui du web marketing, Showroomprivé s'est donné pour mission de réinventer la façon dont les femmes découvrent – et achètent – de nouveaux articles de mode en ligne. Sur ses applications mobiles ou son site Internet, le Groupe propose une sélection quotidienne soigneusement élaborée de marques, mêlant les plus grands noms aux nouveautés moins connues. Une présentation travaillée des ventes, le format attractif et en temps limité des ventes événementielles, ainsi que des remises de 50 % à 70 % sur le prix de vente public, contribuent à créer une expérience particulièrement séduisante pour les clients de Showroomprivé. Pour les marques partenaires, la plateforme du Groupe propose un canal de vente à la fois valorisant et efficace pour vendre leurs stocks excédentaires. Depuis sa création en 2006, le Groupe a connu une croissance rapide et rentable. À la fin de l'année 2014, le Groupe comptait 20,2 millions de membres. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 349,8 millions d'euros. Le Groupe emploie plus de 700 personnes.



## CONTACTS PRESSE

Brunswick

Candice Baudet Depierre, Morgane Le Gall, +33 1 53 96 83 83, [SHOWROOMPRIVE@brunswickgroup.com](mailto:SHOWROOMPRIVE@brunswickgroup.com)

SRP Groupe

Adeline Pastor, +33 1 76 21 19 46, [adeline.pastor@ShowRoomPrive.com](mailto:adeline.pastor@ShowRoomPrive.com)

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*

## AVERTISSEMENT

Vous êtes invités à lire le document de base qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 8 septembre 2015 sous le numéro I.15-066. Le document de base contient une description détaillée de SRP Groupe, de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ses résultats et des facteurs de risques liés à son activité. Il est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de SRP Groupe ([www.showroomprive.com](http://www.showroomprive.com)).

SRP Groupe attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives de SRP Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions de SRP Groupe.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à SRP Groupe ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de SRP Groupe peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. SRP Groupe n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières imposant l'établissement d'un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

L'offre au public sera ouverte uniquement en France postérieurement à la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur un prospectus composé du document de base et d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui sera soumise par la suite auprès de l'AMF.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres.

Dans les Etats membres autres que la France, le présent communiqué de presse et toute offre potentielle ultérieure s'adressent exclusivement à des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute mesure de transposition mise en place dans les Etats membres concernés.

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans lesdits pays.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Des titres financiers ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et des lois d'Etats américains applicables aux titres financiers, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions SRP Groupe n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et SRP Groupe n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Toute action vendue aux Etats-Unis sera vendue seulement aux « qualified institutional buyers » (tel que défini par la Règle 144A au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié) au titre de la Règle 144A.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué de presse est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement »), ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés et à toute autre personne visée par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres financiers de SRP Groupe visés dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*